

Instructions pour remplir le formulaire de sanction des PT

REMARQUE : Pour remplir les formulaires, veuillez mettre en évidence la zone soulignée et choisir la fonction de soulignement en haut à droite de l'écran, puis le formulaire conservera le formatage.

- GÉNÉRAL:** Les détails complets et précis, inscrits dans les bonnes cases, et accompagnés de toute pièce jointe nécessaire, assureront une approbation rapide.
- Item No.** Inscrire les dates d'ouverture et de fermeture du Circuit permanent. Le nombre de jours d'ouverture déterminera les frais de la sanction.
- [1] Inscrire le nom complet du club Volkssport FCV, d'un club affilié, ou d'une Association.
 - [2] Indiquer le numéro de membre du club; e.g. FCV 107 [Pour les clubs nouveaux, ne rien inscrire.]
 - [3] Indiquer si ce circuit permanent est saisonnier [SEAS], mi-saisonnier [M-SEAS], ou saisonnier de courte durée. [S-SEAS]. Indiquer le genre de Circuit. e.g. Marche, Vélo.
 - [4] Indiquer le genre d'Activité. e.g. Self-Guided (Autonome) / Map Walk (avec instructions et / ou carte).
 - [5] Indiquer la longueur du parcours en kilomètres, arrondi au chiffre entier le plus proche.
 - [6] Indiquer la cote de difficulté de la Dénivellation [Échelle 1 > 5] et du Terrain [Échelle 'A' > 'E']
 - [7] Inscrire l'adresse complète du lieu de départ.
 - [8] Inscrire le nom de la ville.
 - [9(a) / (b)] Inscrire le nom de la Province en toutes lettres et le Code postal.
 - [10] Inscrire le nom du Lieu de départ s'il y a lieu.
 - [11] Indiquer le lieu général du parcours. e.g. Université, banlieue, bord de la rivière, etc. Indiquer les heures. ouvrables du lieu de départ. Utiliser le cadran de 24 heures. e.g. (09:00 ou 13:00) ou l'indication générale de 'De l'aube au coucher du soleil'.
 - [12] Si l'événement a un nom ou un thème, prière de l'indiquer ici.
 - [13] Indiquer le nom et le numéro de téléphone du / de la responsable.
 - [14] L'adresse électronique sera très utile au cas où il y aurait des questions.

PROGRAMMES DE MARCHE SPÉCIAUX

Si cette marche remplit les conditions requises pour l'un ou plusieurs des programmes spéciaux indiqués, prière d'indiquer par 'X'.

- [15] **Barème des frais:** Les Circuits permanents d'une année entière, ou saisonniers [SEAS] de plus de six mois = 100.00\$; [M-SEAS] de quatre mois jusqu'à six mois moins un jour = 75.00\$; [S-SEAS] jusqu'à quatre mois moins un jour = 50.00\$. Ces frais sont calculés automatiquement dès l'inscription des données. Pour les clubs nouveaux SEULEMENT: Afin de promouvoir la création de clubs nouveaux, le Conseil des Directeurs FCV renoncera aux frais de sanction de jusqu'à 10 événements réguliers (d'un jour) et de deux Circuits permanents, et ce pendant les deux premières années. La prime d'assurance en vigueur s'impose toujours. Les clubs nouveaux devraient contacter leur Directeur/-trice régional(e) à cet égard. Puisque toutes les manifestations IVV & CVF/FCV doivent être assurées contre l'indemnité, la prime actuelle pour l'assurance-indemnité de 10.00\$ pour 2,000,000\$ sera inscrite.
- [16] Inscrire le numéro et la date du chèque ici.

Page 2 - Case A: Prière de donner une courte description des directions spécifiques pour se rendre au lieu de départ.

Case B: Prière de donner une courte description de parcours

Prière de faire parvenir cette demande avec les frais qui s'imposent à:
FCV 251, rue Bank, suite 604, Ottawa ON K2P 1X3
Ou email: cvffcwalk@outlook.com